archi2atg@bluewin.ch

De: archi2atg@bluewin.ch
Envoyé: jeudi, 10 octobre 2024 22:21
À: 'sebastien.gatefait@sbb.ch'; 'gestionfonciere.gbp@cff.ch'
Objet: votre référence ID 0000728424 - Morges parcelle 387 - Démolition du bâtiment ECA 2421 - Déplacement de 3 places de parc existantes - Création d'un couvert à vélos (22 places)

Madame Tabozzi et Monsieur Gatefait,
Pour faire suite à votre courrier du 23 septembre 2024 et pour le bon ordre de vos dossiers, nous vous confirmons que les 3 places de parc existantes (en jaune sur le plan géomètre) seront après démolition du bâtiment, déplacées en limite de propriété et elles ne seront pas couvertes (3 cases en rouge sur le plan du géomètre). Seules les places vélos (éloignées de la limite, en rose sur le plan du géomètre) auront un couvert à vélos.

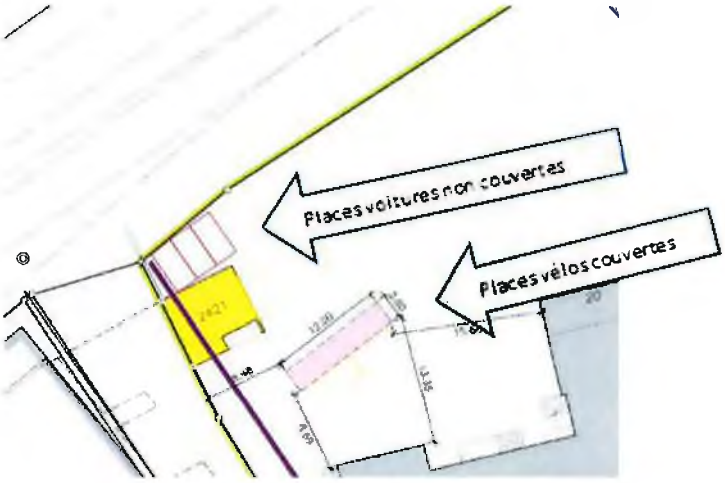

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez nos salutations distinguées
Basile Savoca
Architecte HES-SO

ARCHI-2 ATG Sàrl
contact : archi2atginfo@gmail.com
+41 21 653 60 82 - www.archi2atg.ch

Atelier d'architecture HES
Membre GPA et Swiss Engineering
Ch. de l'Orgevaux 3, 1053 Cugy (VD)